



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 02/2014

AU CONSEIL COMMUNAL

Crédit d'étude pour la reconstruction du chalet d'alpage de Rafevex

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Dans la nuit du 16 septembre 2013, un incendie accidentel a détruit le chalet d'alpage de Rafevex.

Regrettant vivement la disparition de ce patrimoine alpestre, la municipalité est convaincue de la nécessité d'entreprendre les travaux de reconstruction au plus vite.

L'entretien des alpages est nécessaire afin de conserver un paysage ouvert (non boisé), ainsi qu'une activité économique agricole vivante, produisant des produits de qualité. Le chalet d'alpage de Rafevex était le dernier bâtiment agricole communal pouvant recevoir du bétail pour entretenir les alpages communaux côté Vallon de la Tinière. Les actuels utilisateurs ont souligné leur attachement à cette bâtisse qui leur rendait précieusement service pour la mise à l'abri du bétail ainsi que la traite.

En tenant compte, d'une part, du calendrier des séances du conseil communal et, d'autre part, de la courte durée de la période estivale permettant les travaux de reconstruction, un préavis d'urgence est déposé pour un crédit d'étude afin que la Municipalité puisse présenter avant l'été un préavis de construction au Conseil communal. Ceci dans l'objectif de mettre le chalet hors d'eau avant l'hiver 2014-2015.

Le crédit d'étude demandé permettra à la Municipalité de présenter au conseil communal un préavis de construction élaboré sur la base des soumissions rentrées, pour la séance du 15 mai 2014.

Contenu du crédit d'étude:

Le crédit d'étude comprend les frais d'architectes pour l'élaboration d'un projet, les frais de la mise à l'enquête et ceux de la mise en soumission ainsi que l'analyse de cette dernière.

L'architecte sera appuyé par un bureau d'ingénieur pour le relevé de la ruine existante ainsi que pour les données nécessaires pour la quantification des matériaux et travaux de constructions. La zone dans laquelle se trouve la construction ainsi que la vocation particulière de ce chalet nécessite l'appui d'un conseiller agricole pour le respect des normes agricoles en vigueur.

Les frais administratifs ainsi que le géomètre sont des montants usuels que l'on retrouve dans les nouvelles constructions.

COÛTS ET FINANCEMENT

N°		Montants	
1	Bureau d'ingénieur	Frs	17'500.00
2	Architecte	Frs	55'000.00
3	Conseiller agricole	Frs	2'000.00
4	Géomètre	Frs	1'000.00
5	Frais administratifs	Frs	3'000.00
6	Total	Frs	78'500.00
7	Divers et imprévus ~5%	Frs	3'500.00
8	TOTAL TTC	Frs	82'000.00

Le chalet de Rafevex est assuré auprès de l'Etablissement cantonal d'assurances (ECA). Le montant mis à disposition par l'assurance pour la reconstruction sera calculé en fonction du coût du projet de reconstruction, en tenant compte des parties réutilisables. Le versement de l'assurance ne dépassera pas la valeur assurée, soit Frs 622'092.-.

CONCLUSIONS

Le chalet d'alpage de Rafevex fait partie intégrante des infrastructures agricoles du patrimoine communal. Un bâtiment agricole simple, fonctionnel et bien intégré dans notre paysage préalpin doit permettre de poursuivre une gestion et un entretien des alpages communaux pour répondre aux multiples attentes des divers utilisateurs de la montagne.


PRÉAVIS


Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :


1. d'approuver la réalisation d'une étude pour la reconstruction du chalet d'alpage de Rafevex ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Frs 82'000.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer ce crédit d'étude par la trésorerie courante ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement en une fois.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 10 mars 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  P. D. Lachat

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



Annexe : Photos du chalet

Déléguée de la Municipalité : Mme Annik Morier-Genoud, Municipale

Villeneuve, le 10 mars 2014/MvdAa/YCX/cp

Annexe



2012 Chalet d'alpage de Rafevex travaux de tavillonnage par l'équipe des forêts



2013 Incendie du chalet d'alpage de Ravevex